



SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 077-200078038-20251127-DEL_POSTE-DE

Extrait délibération n° 2025-28

Le sept octobre deux mille vingt-cinq, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle Henri FORGEARD, de la Ferté-Gaucher (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 16/09/2025

Début de réunion : 18h10

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 - Quorum : 20

Présents : 23 - Votants : 24

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal		Pouvoir à M. DE VESTELE	Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TÉMOIN-HADEY Marie Noëlle	X	Arrivée à 18h22	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis			Excusé
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELLET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DELVAUX Ghislain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme REIGNOUX Christine	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYERS Marc	X		
CC Brie Champenoise	Suppléant	SAGE	GEMAPI	M. COUSIN Jean-Marie	X		
	Suppléante	SAGE	GEMAPI	Mme GOHIN Delphine	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Titulaire	SAGE		M. COSTELET Guillaume			X
CC Sézanne Sud-Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François			Excusé
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. LOMBARD Maurice	X		
	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François	X		
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian			X
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain			X



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE	M. BOURGEOIS Pierre	X		
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain			Excusé
INVITÉS						
-						
Équipe du SMAGE des Deux Morin						
Mme BLOT Hélène	Mme CHABANE Stéphanie		Mme GALLAND Mathilde			
M. PRANAL Emmanuel						

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

2. Création d'un poste d'agent administratif à temps partiel : Délibération n° 2025-28

Vu l'article L. 332-8 1° du Code général de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet

Vu le tableau des effectifs actuellement en vigueur,

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- Il est décidé de créer, à compter du **1er décembre 2025**, un emploi permanent d'**agent administratif territorial à temps non complet**, à hauteur de **50 % d'un temps complet**, soit **17h30 hebdomadaires**.

PRÉCISE

- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif territorial ou d'adjoint administratif 2ème classe ou adjoint administratif territorial 1ère classe et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération 2020-06 du 11/03/2020
- Que ce poste pourra être pourvu par mutation, détachement, intégration directe, inscription sur liste d'aptitude, ou, à défaut, par recrutement direct.
- Il est précisé que les crédits correspondants à la rémunération et aux charges sociales de cet emploi seront prévus au budget du syndicat.
- Il est enfin décidé que le Président du syndicat est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité de la préfecture et publiée selon les modalités réglementaires en vigueur.

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

DIT

- Que les crédits correspondants seront prévus au budget.

Après discussion, Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 24 POUR.

→ La création d'un poste d'agent administratif à temps partiel est acceptée : Délibération n° 2025-28

Date de publication : 13/10/2025
Président du SMAGE des Deux Morin
Monsieur DE VESTELE Philippe

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 14/10/2025
Affiché le 14/10/2025
Fait à La Ferté Gaucher, le 13/10/2025
Le Président

